

Tableau des effectifs

Emplois permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	0
Directeur Général Adjoint	3	3	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	0	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Attaché hors classe	2	2	0
Directeur Territorial	1	0	0
Attaché principal	5	4	0
Attaché temps complet	17	15	(+1)
Attaché temps non complet 25 h	1	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	4	0
Rédacteur	14	12	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8	6	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10	9	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	0	0
Adjoint administratif	8	7	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	1	0
Ingénieur principal	3	2	0
Ingénieur	7	3	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	5	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	1	0
Technicien	4	2	0
Agent de maîtrise	3	2	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	6	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	1	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Agent social TNC 17H30	1	1	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	4	4	0
Animateur TNC 17H30	0	0	(+1)
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	6	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	1	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	4	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Animateur NTIC	1	1	0

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

- *Un poste permanent de rédacteur territorial dans le cadre d'un métier de gestionnaire animateur mobilité (h/f).* Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Elaborer la partie technique et assurer le suivi des marchés sur les thématiques de la mobilité et du schéma cyclable ;
 - Participer à l'élaboration et l'évaluation de la politique d'animation au sein de l'équipe mobilité ;
 - Proposer et mettre en place des expérimentations incitant à la pratique du vélo ;
 - Gérer un budget alloué à la promotion d'actions d'animation dans divers lieux ;

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

- *Un poste permanent d'animateur territorial temps non complet 17h30 dans le cadre d'un métier de gestionnaire animateur culturel (h/f).* Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Mettre en place des projets culturels participatifs avec les habitants et acteurs du territoire ;
 - Assurer une veille culturelle ;
 - Organiser et coordonner des événements culturels (Meuh d'Or, festival des harmonies...) ;
 - Gérer un budget alloué aux évènements culturels ;

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

- *Un poste permanent de bibliothécaire temps non complet 28h00 dans le cadre d'un métier de chargé e mission politique culturelle (h/f).* Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Mettre en œuvre et développer la politique documentaire du territoire ;
 - Poursuivre l'harmonisation des pratiques de catalogage ;
 - Former et soutenir techniquement les équipes dans l'utilisation quotidienne du progiciel ;
 - Assurer la gestion administrative et comptable du budget alloué ;
 - Gérer le parc d'outils d'animation communautaire.

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade de bibliothécaire et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

- *Un poste non permanent de gestionnaire animateur Lutte contre le gaspillage alimentaire à temps complet (h/f).* Cet emploi est créé dans le but de réduire le gaspillage alimentaire d'ici 2026 en mettant en place un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) conformément à la démarche globale initiée par Pèvèle Carembault via le plan local des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le projet alimentaire territorial (PAT). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Reduire le gaspillage alimentaire ;
 - Mobiliser à l'échelle du territoire l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ;
 - Piloter et animer des actions et projets relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - Suivre des dossiers de subvention ;
 - Assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation des différents dispositifs mis en place.

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit avec la fin du conventionnement de l'ADEME,

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

ID : 059-200041960-20220516-CC_2022_113-DE

- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à un bac minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des fonctions similaires. Il pourra percevoir le régime indemnitaire du grade de recrutement conformément à la délibération instaurée par l'EPCI.